Commune du Dévoluy Département des Hautes-Alpes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 01 février à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 26 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme Alexandra BUTEL, Maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 09
Nombre de suffrages exprimés : 12

Nombre de voix contre : Nombre de voix contre : Nombre d'abstentions :

Présents: Alexandra BUTEL, Alain LAURENS, Alain MANIVEL, Frédérique PRAL, Jean-Marie PRAYER, Jacqueline PUGET, Marie-Paule ROGOU, Jean-Louis SERRES, Cécile LAPEYRE;

Pouvoirs : Marie-Jo CAYOL (pouvoir donné à J. PUGET), Stéphane PATRAS (pouvoir donné à JL. SERRES), Jérémy SARRAZIN (pouvoir donné à F. PRAL)

Absents: Jean LAPEYRE

Secrétaire de séance : Jean-Marie PRAYER

Objet : Élection du 6^{ème} représentant des élus au sein du Conseil d'Administration de la SEM Dévoluy – suite à démission

Vu la délibération D2018-094 du 23 octobre 2018 portant création de la SEM DEVOLUY; Vu les statuts de la SEM DEVOLUY prévoyant que la commune est représentée au sein du conseil d'administration par 6 conseillers;

Conformément aux dispositions de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales de procéder à la désignation des membres du conseil municipal chargés de représenter la commune au sein du Conseil d'administration de ladite SEM et de désigner l'élu parmi les membres ainsi désignés habilité par notre Assemblée à exercer au sein de la SEM les fonctions de Président et de Directeur général.

Considérant la démission d'un conseiller municipal, M. Jean LAPEYRE, (reçue en mairie le 29/01/2024) étant également membre du Conseil d'Administration de la SEM Dévoluy.

Candidat proposé:

- Jacqueline PUGET

Conformément à l'article 1524-5 du Code Générale des Collectivités Territoriale, le candidat au conseil d'administration de la SEM Dévoluy n'a pas pris part à son propre vote.

Le vote est effectué à bulletin secret.

Est désignée à la majorité : Mme Jacqueline PUGET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ DESIGNE Jacqueline PUGET pour être le 6ème représentant de la Commune au sein du Conseil d'administration de la SEM DEVOLUY;

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le :05 02 Publié le : 05_02_202

Pour extrait certifi Le Maire